



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Mercredi 6 août 2025

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 6 août, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 31 juillet 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 12/6/2025 ;
- Point PLUi ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU ;
- MM. Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, André RODRIGUES ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Jérôme BESSE-DAYNAC, Éric FAGES, Jean-Christophe LABASCOULE, Carine PRADELLE, Yveline POINSOT Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : -.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation du PV du 12 juin 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Point PLUi

M. le Maire ainsi qu'une dizaine de communes autour de Figeac et Capdenac sont contre le PLUi validé par le Grand Figeac. Avant d'aller au contentieux juridique, ils proposent de faire un recours gracieux contre ce PLUi auprès du Préfet du Lot. Il faut envoyer ce courrier avant le 24 août.

Après lecture du courrier à l'intention du Préfet, **le Conseil Municipal autorise le Monsieur Maire à participer à cette procédure de recours gracieux auprès du Préfet contre le PLUi du Grand-Figeac.**

Points divers :

- Pot pour l'exposition le 17 août à 18h30 à la salle des associations.
- Un nouveau tableau électrique a été commandé pour la Petit' Pause.
- 16 août : soirée DECLAM sur le parking, s'inscrire si l'on veut y participer.

Fin de séance : 19h20

Fait à Faycelles, le 6 août 2025

Maylis LAVAYSSIÈRE,

La Secrétaire

Jean-Claude LABORIE,

Le Maire